

Marchés publics

Procédure adaptée

7240400301 - SF

SIRP Lorrez-le-Bocage

Travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire et maternelle du groupe scolaire «Les Chennevières»

PROCÉDURE ADAPTÉE

S.I.R.P. Lorrez-le-Bocage Saint-Ange-le-Veil, représentée par M. Sébastien GOISET, 1, rue Émile-Bru, 77710 Lorrez-le-Bocage-Préaux.

Objet : travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire et maternelle du groupe scolaire «Les Chennevières».

Profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7056221>

Type de marché : travaux.

Mode : procédure adaptée.

Forme de marché : prestation divisée en 3 lots.

- Lot 1 : Menuiseries extérieures.

- Lot 2 : Maçonnerie.

- Lot 3 : Ventilation.

Descriptif du marché : voir RC.

Critères de choix : voir RC.

Conditions relatives au marché :

Variantes possibles.

Visite sur site recommandée.

Délai d'exécution : 7 mois pour l'ensemble des prestations des lots dont 1 ½ mois sur site.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : février 2021.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : voir CCTP.

Date de remise des offres : 21 janvier 2021 à 11 h 00.

Avis d'attribution

Marchés publics et privés

7240809201 - AT



Concession pour l'exploitation du service public d'assainissement sur le périmètre Est de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

AVIS D'ATTRIBUTION

M. Ugo PEZZETTA, président, 13, rue du Général-de-Gaulle, 77120 Coulommiers. Tél : 01 64 63 46 41.

mél : magali.mourre@coulommierspaysdebrie.fr

web : <https://www.coulommierspaysdebrie.fr>

Objet : concession pour l'exploitation du service public d'assainissement sur le périmètre Est de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Référence acheteur : 20DSP01.

Nature du marché : services.

Procédure restreinte

Classification CPV : Principale : 90480000 - Service de gestion du réseau d'assainissement.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun, 43, rue du Général-de-Gaulle, Case postale n° 8 630, 77008 Melun Cedex. Tél : 01 60 56 66 30. Fax : 01.60.56.66.10. greffe.ta-melun@juradm.fr

www.melun.tribunal-administratif.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Marchés à procédure adaptée :

Recours en référé précontractuel pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Recours en référé contractuel pouvant être exercé à compter de la parution de l'avis d'attribution, dans un délai de 31 jours, ou dans un délai de 6 mois si aucun avis d'attribution n'a été publié.

Appel d'offres :

Recours en référé précontractuel (exclusif de tout référé contractuel ultérieur) pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification de la décision faisant grief. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais.

Recours de pleine juridiction formé contre la validité du contrat ou certaines de ses clauses qui en sont divisibles, dans le délai de 2 mois à compter de la parution de l'avis d'attribution.

Attribution :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 10 502 081 euros.

Nombre d'offres reçues : 5.

Date de signature de la convention par l'autorité délégante : 15 décembre 2020. N° : 20DSP01.

SAUR, 8, boulevard Michaël-Faraday, CS 30560, Serris, 77716 Marne-la-Vallée Cedex 4.

Montant HT : 10 502 081 euros.

Montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine.

Le concessionnaire est une PME : non.

Renseignements complémentaires :

Ugo PEZZETTA, président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, informe que la communauté d'agglomération a signé, le 15 décembre 2020, un contrat de concession avec la société SAUR à laquelle est confiée l'exploitation du service public d'assainissement sur le périmètre Est de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021.

Le choix du concessionnaire a été approuvé et la signature du contrat autorisée par délibération n° 2020-317 en date du 26 novembre 2020. Les administrés ont la possibilité d'avoir accès au contrat dans les conditions prévues par la loi sur l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978. Celui-ci est consultable au siège social de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, 11, rue du Général-de-Gaulle, 77120 Coulommiers, tous les jours de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Envoi le 17 décembre 2020 à la publication.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Adjudications immobilières

7239838901 - VJ

77

SELARL DBCJ AVOCATS
Avocats au Barreau de MELUN
9 Avenue Gallieni - 77000 MELUN
Tél. : 01.64.10.70.10

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général Leclerc.

**LE JEUDI 21 JANVIER 2021 À 14 H 00
EN UN SEUL LOT**

**À MELUN (77000)
45, rue Gattelet**

CINQ GARAGES

Superficie totale : 71,45 m2. Cad. Sec. BC n°9 - Lots 40, 41, 42, 43 et 44.

Mise à prix : 5 000 euros

Consignations pour enchérir par chèque de banque :

- 3 000 euros à l'ordre du bâtonnier séquestre.

Consignations des frais préalables à savoir :

- 12 000 euros par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

1) La SELARL DBCJ AVOCATS, avocats au barreau de Melun, tél. 01 64 10 70 10. Ventes immobilières : <https://dbcj-avocats.com/category/annonces-immobilières>

2) Au greffe du Tribunal Judiciaire de Melun.

Visite : le lundi 11 janvier 2021 de 11 h 00 à 12 h 00

7240322101 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 4 février 2021 à 14 h 00

Au Palais de Justice de Melun (77), 2 avenue du Général-Leclerc

UN APPARTEMENT à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)

10, rue Paul Jozon

de 79,67 m2, au 2ème étage, T4. Avec un grenier et 2 caves. LIBRES.

Mise à prix : 20 000 euros (outre les charges)

Consignations pour enchérir (chèques de banque) : 3 000 euros (à l'ordre du bâtonnier séquestre) et 12 000 euros (à l'ordre de la CARPA).

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au greffe du tribunal judiciaire de Melun (Tél. : 01 64 79 81 72), où il est déposé (RG : 20/56), ou à la SCPA FGB, avocats à Melun (77), 3, avenue du Général-Leclerc, tél. : 01 64 79 78 68, mail : contact@scp-fgb.com

VISITE le mardi 26 janvier 2021 de 14 h 00 (précises) à 15 h 00

7240499001 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de Melun (77), 2, avenue du Général-Leclerc

Le jeudi 4 février 2021 à 14 h 00

UNE PROPRIÉTÉ à BRIE-COMTE-ROBERT (77)

Ferme de Sansalle

d'une contenance totale de 19 ares 12 centiares, consistant en :
UNE HABITATION PRINCIPALE (corps de ferme en pierres), de 339,85 m2 (hors garage), comprenant :

- Au rez-de-chaussée : entrée/séjour cathédrale/salon, cuisine, chambre, wc, salle d'eau.

À l'étage : palier, suite parentale (chambre, dressing, salle de bain), salle d'eau avec wc, 3 chambres.

Garage (35,75 m2). Jardin d'agrément avec terrasse.
DÉPENDANCE 1, de 42,99 m2, comprenant au rez-de-chaussée : séjour - cuisine, salle de bain/wc, chambre, au niveau inférieur : pièce. **Jardin.**

DÉPENDANCE 2, de 107,80 m2, comprenant au rez-de-chaussée : séjour/cuisine, wc. À l'étage : salle de bain, 3 chambres, wc.

Jardin - Terrasse.

Mise à prix : 250 000 euros

Consignations pour enchérir (chèques de banque) : 25 000 euros (à l'ordre du bâtonnier séquestre) et 14 000 euros (à l'ordre de la CARPA).

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Melun (Tél. : 01 64 79 81 72), où il a été déposé sous la référence Greffe 18/00124, à la SELARL IFJ, intervenant par Maître Laurence IMBERT, avocat à Melun (77), 9, rue de la Brasserie Grüber, tél. : 01 64 39 35 83, à la S.E.L.A.S. ARDEA AVOCATS, intervenant par Maître Muriel MILLIEN, avocat à Paris 8ème, 31, rue de Moscou, tél. : 01 44 69 33 00.

VISITE sur place le lundi 25 janvier 2021 de 14 h 00 à 15 h 00

Avis administratifs

7240533001 - AA

Commune de MONTEREAU-SUR-LE-JARD

Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 9 décembre 2020, M. le Maire de Montereau-sur-le-Jard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montereau-sur-le-Jard (77950) relatif à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUZ en vue de la réalisation d'une station d'épuration.

En vue de procéder à l'enquête publique, M. François ANNIC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Melun en date du 2 novembre 2020.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Montereau-sur-le-Jard du mercredi 6 janvier 2021 au vendredi 5 février 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit le lundi, mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de

Montereau-sur-le-Jard :

- le mercredi 6 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le lundi 1er février 2021 de 15 h 00 à 18 h 00,

- le vendredi 5 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la modification n°2 du PLU sera mis à la disposition du public à la mairie de Montereau-sur-le-Jard (versions papier et numérique sur un poste informatique mis à disposition du public) afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit le lundi, mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier complet de la modification n°2 du PLU sera également téléchargeable sur le site internet officiel de la mairie de Montereau-sur-le-Jard, dès l'ouverture de l'enquête publique, via le lien suivant <https://aubigny-montereau.com>

Toutes informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Mme Noémie QUENAULT aux coordonnées suivantes :
noemie.quenault@spl-mvsa.fr ou au 06 16 22 81 45.

Du mercredi 6 janvier 2021 et jusqu'au vendredi 5 février 2021 inclus, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le projet de modification n° 2 du PLU, soit en les consignait par écrit sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Montereau-sur-le-Jard, soit en les adressant par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Montereau-sur-le-Jard (place de l'Eglise, Aubigny, 77950 Montereau-sur-le-Jard), soit en les transmettant par message électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante (mairie-demontereau-sur-le-jard@orange.fr). L'objet du message électronique devra impérativement porter la mention « Enquête publique sur la modification n°2 du PLU ».

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la mairie de Montereau-sur-le-Jard aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site internet officiel de la mairie via le lien suivant <https://aubigny-montereau.com>

Le dossier de la modification n°2 du PLU, éventuellement ajusté, sera ensuite approuvé par délibération du Conseil Municipal de Montereau-sur-le-Jard.

Le Maire, Christian HUS.

7240413701 - AA



Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Perthes

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2020-049 du 17 novembre 2020, le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du PLU de Perthes. Cette procédure a pour objectifs notamment d'adapter le PLU afin de :

- Préserver la morphologie du bâti existant en adaptant le règlement écrit : stationnement, hauteur, surfaces d'espaces verts, desserte par les réseaux, emprise au sol, implantations.

- Corriger le règlement graphique : zones Ae, Ue, Aux et agrandissement d'un EBC, emplacements réservés...

- Adapter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), Le Cœur du Village.

- Mise en place d'un outil de protection des locaux commerciaux et artisanaux.

A cet effet, le premier vice-président du Tribunal administratif de Melun a désigné M. Bernard LUCAS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État retraité, en qualité de commissaire enquêteur par une décision en date du 22 octobre 2020.

L'enquête publique se déroulera lundi 14 décembre 2020 à 9 h 00 au vendredi 15 janvier 2021 à 17 h 00 en mairie de Perthes (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Perthes aux dates et horaires suivants :

- Le lundi 14 décembre 2020, entre 9 h 00 et 12 h 00

- Le samedi 9 janvier 2021, entre 9 h 00 et 12 h 00

- Le vendredi 15 janvier 2021, entre 14 h 00 et 17 h 00

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de modification n° 2 du PLU de Perthes, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, les avis des personnes publiques associées et consultées, la décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n° 2 du PLU de Perthes. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Perthes (siège de l'enquête publique), Place de la Libération 22 août 1944, 77930 Perthes où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 sauf les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 où la mairie sera fermée) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur. Il sera également disponible au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau situé au 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse suivante : www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique17, sur le site internet de la commune de Perthes <http://www.perthes-en-gatinais.fr/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française : sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Perthes pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, par courrier postal à l'attention de M. Bernard LUCAS, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en Mairie, place de la Libération 22 août 1944, 77930 Perthes, par courriel à l'adresse suivante urbanisme@perthes-engatinais.fr, en ligne sur la page de l'enquête publique : www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique17. Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du lundi 14 décembre 2020 à 9 h 00 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 à 17 h 00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.perthes-en-gatinais.fr/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique17 pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Perthes aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de Plan Local d'Urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.